

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 75

présenté par
M. Studer

ARTICLE 5

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« cette »

les mots :

« la présente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.